

Devant la recrudescence des arnaques informatiques, l'AFM vous met en garde sur la pratique la plus répandue : Subitement, une grande fenêtre s'affiche sur la totalité de votre écran avec ou sans sirène d'alarme. Sur cet écran, dont les informations peuvent varier, un numéro de téléphone est renseigné. Le message vous menace de tout perdre si vous ne téléphonez pas immédiatement.

PAS DE PANIQUE ! Il vous suffit d'éteindre votre pc en appuyant au moins 7 secondes sur l'interrupteur de votre ordinateur. Vous pouvez ensuite le redémarrer et évitant de retourner sur la page consultée ou sur le mail.

Cela peut vous éviter de payer 200 à 600 euros. De plus, comme vous auriez donné les informations de votre carte bancaire avec son cryptogramme, vous n'auriez pas de recours auprès de votre banque. De même, si vous avez été victime de ce type d'arnaque il est fortement conseillé de faire opposition à votre carte bancaire puisque les pirates ont toutes les informations pour faire d'autres achats (numéro, nom et cryptogramme).

Si cela vous intéresse voici quelques détails supplémentaires :

Il existe 2 types de ransomwares (rançongiciels). Celui qui s'installe sur votre PC, le verrouille et crypte tous vos fichiers en les rendant inutilisables sans clé de décryptage obtenue après paiement de la rançon (mais pas dans tous les cas). Le second (cas évoqué ci-dessus) « ne fait que » vous réclamer de l'argent. Il ne fait pas partie des virus et n'affecte pas votre PC. Ce sont des pages de sites internet ou des liens dans des mails infectés. Des sites connus en ont été victimes (Marmiton, Michelin, ...). Les seuls moyens que je connaisse pour les mails, c'est de ne pas les ouvrir si vous ne connaissez pas l'expéditeur et, encore moins les pièces jointes. Pour les sites infectés, le moyen que j'utilise est un additif (add-on) aux navigateurs (Chrome, Internet Explorer, Firefox, Edge, Opéra, ...) et qui se nomme Adblock <https://adblockplus.org/fr/download>.

En cas d'arnaques ou de fraudes informatiques, il existe un site pour déposer des plaintes :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34129>

Pour conclure, ne jamais communiquer ses coordonnées bancaires (sauf sites d'achats en ligne si besoin), ne pas cliquer sur des liens dans les mails ni ouvrir les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur.